

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 1er octobre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DEVE 139** Subvention de fonctionnement (3.000 euros) à l'association Les Amis d'Enercoop (19<sup>e</sup>) pour ses actions de lutte contre la précarité énergétique.

**Mme Célia BLAUEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de fonctionnement de la Ville de Paris à l'association Les Amis d'Enercoop (19<sup>e</sup>) ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Les Amis d'Enercoop dont le siège social est situé au 10 rue Riquet (19<sup>e</sup>).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au domaine P711, chapitre 65, nature 65748, fonds 71000010 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**